

Nos déchets ont de la ressource !

La chronique du sydeme

edito

Dans cette quatrième édition de « La chronique du Sydeme », nous tenons avant tout à remercier nos lecteurs pour leurs commentaires et pour l'intérêt qu'ils portent au tri de leurs déchets. Aussi, nous profitons de cette nouvelle édition pour remercier nos trieurs multiflux pour leur implication dans le nouveau dispositif de tri multiflux. La mise en place de l'opération « Je suis un bon trieur multiflux ! » en est le premier témoignage. A découvrir...

D'autres sujets sont abordés en parallèle comme les consignes de tri des lampes usagées.

Enfin, nous répondons à une nouvelle question du courrier des lecteurs concernant les D.A.S.R.I. : les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques ou si vous avez des suggestions particulières, n'hésitez pas à nous contacter.

CHARLES STIRNWEISS, Président du Sydeme.

L'Actu' du Sydeme

• Lancement d'une campagne d'encouragement pour les bons trieurs multiflux

Avec la généralisation du dispositif multiflux, les ambassadeurs du tri du Sydeme effectuent régulièrement des suivis de collecte dans les communes concernées. L'accompagnement au tri des déchets s'est avéré primordial dans la mise en place du dispositif multiflux. Il permet à la fois de vérifier la qualité du tri, de s'assurer de la compréhension du nouveau système de tri par les usagers et de corriger leur geste de tri en cas d'erreurs.



Après les étiquettes de couleur verte, orange, jaune et rouge apposées sur les bacs en cas d'erreurs de tri constatées dans les sacs multiflux, les bons trieurs multiflux peuvent désormais découvrir un « petit sac vert tout sourire », signé « Je suis un bon trieur multiflux ! ».

En effet, un an et demi après le début de la généralisation du dispositif multiflux, nous tenons à remercier et féliciter les bons trieurs. Les ambassadeurs du tri apposent désormais lors de leur suivi de collecte, non seulement, les étiquettes habituelles pour mentionner les erreurs de tri mais également **le nouveau macaron « Je suis un bon trieur multiflux ! ».**

Des encouragements bien mérités pour les meilleurs élèves...

Zoom sur le tri des lampes usagées Ensemble, recyclons nos lampes usagées !



Les recyclables

Les néons & ampoules « basse consommation »

Destination : Bacs spécifiques en déchèterie ou en magasins

Ces lampes font partie des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques dits « D3E » : ce pictogramme est apposé sur ces produits pour pouvoir les identifier.



Elles contiennent du mercure et nécessitent donc un traitement spécifique en fin de vie : elles ne doivent pas être déposées avec les autres déchets.



Les non recyclables

Les ampoules « classiques » à filament (incandescence et halogène)

Destination : Sac des ordures ménagères

Elles peuvent être éliminées avec les ordures ménagères résiduelles.

LE RECYCLAGE

Les néons et ampoules « basse consommation » sont recyclés à près de 93 % de leur poids. Le verre, les métaux et le mercure (représentant 0.005% du poids des lampes) sont réutilisés pour fabriquer de nouvelles lampes mais aussi des abrasifs, des canettes et bien d'autres choses encore. **Tout ceci permet de rejeter moins de déchets dans la nature, préserver les ressources naturelles et énergétiques de la planète et neutraliser les substances dangereuses.**

Plus d'infos sur le site internet : www.recylum.com

Vous avez la parole

• Tri dans les boîtes jaunes

« Je suis en autotraitement depuis peu et je me demande où je dois déposer mes seringues ? Merci et à bientôt. »
O.H, Henriville

Les seringues font partie des D.A.S.R.I. : les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Ce sont notamment tous les objets piquants, coupants ou tranchants comme les seringues, les piqûres ou les aiguilles ainsi que les déchets mous comme les compresses et autres cotons souillés. Ce type de déchets peut présenter divers risques. Pour assurer la sécurité de chacun et respecter les règles d'hygiène, des boîtes jaunes conçues spécialement pour la collecte des DASRI sont distribuées, collectées puis traitées en centre spécialisé.



Toutes les personnes en autotraitement sont concernées par le tri de ces déchets : diabétiques, insuffisants rénaux et/ou respiratoires, porteurs de virus (herpès, hépatite, sida) ou toutes personnes réalisant des tests à domicile.

Plus d'infos sur : www.sydeme.fr

Contactez-nous au :

03 87 00 01 01

ou sur contact@sydeme.fr

Vous pouvez vous procurer votre première boîte dans l'une des pharmacies participantes de notre territoire en tout anonymat liste sur www.sydeme.fr. Une fois pleine, la boîte jaune doit être rapportée dans l'une des 26 déchèteries du territoire du Sydeme et une boîte vide vous sera remise en échange si besoin.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Avec le soutien de :



ECO
EMBALLAGES